



## Transporter les charges surdimensionnées de façon sécuritaire

Signature : Association canadienne de sécurité agricole

Nombre de mots : 574

Les équipements agricoles plus grands présentent des défis de transport. Les équipements plus larges que les voies d'autoroute présentent un danger au conducteur de l'équipement, mais aussi aux conducteurs d'autres véhicules à moteur. L'équipement haut peut entrer en contact avec les lignes électriques basses, des ponts et d'autres éléments d'infrastructure essentiels.

Les collisions avec d'autres véhicules sont une préoccupation importante lors du transport de tout équipement agricole sur les voies publiques, mais le danger est aggravé quand la charge est plus large et plus haute que celle que l'infrastructure peut accommoder. Non seulement sont les collisions avec d'autres véhicules une préoccupation, mais aussi les collisions avec l'infrastructure comme les glissières de sécurité, lignes électriques et téléphoniques, ponts, et marques de passage à niveau.

Comprendre des points clés et prendre quelques précautions peuvent vous aider à déplacer les charges surdimensionnées de la cour de ferme au champ et de retour.

Prenez le temps d'effectuer une vérification préopérationnelle de l'équipement que vous allez transporter. Assurez-vous que tout l'éclairage fonctionne et que tous les panneaux d'avertissement sont en bon état et apposés.

Avant de partir, assurez-vous de planifier la route avec soin. Promenez-vous en voiture pour remarquer l'infrastructure sur votre route. Notez la hauteur et la largeur des lignes électriques basses, ponts, écriteaux et tout autre obstacle potentiel. Si la charge que vous transportez entrera en contact avec une infrastructure quelconque, planifiez une autre route. (Si vous n'êtes pas sûr(e) du dégagement sous les lignes aériennes, appelez votre service public d'électricité.)

Vous pourrez nécessiter un véhicule d'escorte pour certaines charges surdimensionnées. Si vous roulez sur une route avec des collines, des courbes sans visibilité ou d'autres éléments de la route qui limitent la visibilité, un véhicule d'escorte est obligatoire. Vous pouvez considérer l'usage d'un véhicule d'escorte si vous parcourez une plus grande distance ou roulez sur une voie publique qui connaît une forte densité de circulation. Le véhicule d'escorte avertira les autres conducteurs que vous approchez avec une charge surdimensionnée. (C'est une bonne idée de faire des recherches sur les lois applicables dans votre région au sujet des véhicules d'escorte)

Il est souvent difficile de voir qu'il y a une voiture qui vous suit. En essayant de déterminer s'il y a un véhicule qui vous suit, ne virez pas brusquement à droite pour déplacer votre charge hors de votre vue. Le conducteur de la voiture derrière vous pourrait facilement mal comprendre et penser qu'il peut vous doubler de façon sécuritaire, ce qui pourrait provoquer une collision. À la place, si vous avez besoin de savoir, rangez-vous le plus à droite possible, stationnez et levez-vous du siège du conducteur et regardez autour de votre charge avec soin.





Quand vous conduisez dans les voies publiques, assurez-vous d'observer s'il y a d'autres automobiles. Leurs conducteurs peuvent être incertains de la façon de vous approcher ou de vous doubler.

Visitez [semainesecuriteagricole.ca](http://semainesecuriteagricole.ca) et découvrez les ressources, y compris les causeries sécurité sur des sujets comme utiliser les vis mobiles, transporter les charges surdimensionnées et encore plus.

Au sujet de la Semaine canadienne de sécurité en milieu agricole :

*La Semaine canadienne de sécurité en milieu agricole (SCSMA) est une campagne annuelle d'éducation du public axée sur l'importance des pratiques sécuritaires en agriculture. La SCSMA a lieu tous les ans pendant la troisième semaine de mars. En 2017, La SCSMA aura lieu du 12 au 18 mars. La SCSMA 2017 est présentée par Financement agricole Canada. Pour de plus amples renseignements visitez [semainesecuriteagricole.ca](http://semainesecuriteagricole.ca).*

